

Former et préparer les candidat-es aux épreuves du permis de conduire de catégorie CE.

Ce permis permet de conduire les ensembles de véhicules affectés au transport de marchandises, composés d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie C et attelé d'une remorque dont le PTAC excède 750 kg.

Dans le cadre d'un usage professionnel, cette formation doit être complétée par la FIMO.

DURÉE

Parcours avec code : Stage code de 3 jours, soit 24 heures hors examen.

Stage pratique de 15 jours, soit 105 heures hors examen.

Soit un total de 129 heures de formation hors examen.

Parcours sans code : Stage pratique de 15 jours, soit 105 heures hors examen.

PUBLIC VISÉ

Tout public, 21 ans avec permis C

LIEU ET CONDITIONS

726 Route de Brindas - RD 30

69670 Vaugneray

OU

17 Ter Rue de l'Avenir, 69740 Genas

PRÉ-REQUIS

- Avoir 21 ans révolus (ou 18 ans si le permis C a été obtenu par un Titre Professionnel de Conducteur(trice) de Transport Routier de Marchandises sur Porteur - CTRMP ou un CAP Conducteur(trice) Routier de Marchandises - CRM)
- Être titulaire du permis C
- Avoir satisfait à la visite médicale obligatoire
- Savoir lire et écrire en français

Les candidat-es ayant obtenu l'ETG (code) depuis moins de 5 ans dans le cadre d'un autre permis sont dispensé-es de l'épreuve théorique générale.

TYPE ET NATURE DE LA FORMATION

Action de formation visant l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

Formation préparant à l'obtention du permis de conduire de catégorie CE. Formation dispensée dans le cadre d'un agrément délivré par la Préfecture du Rhône.

Code ROME de rattachement : N4101 / 43114

NSF : 311 Formacode : 31804 Code CPF : 213

MOY. PÉDAGO/TECHNIQUES

- Supports pédagogiques écrits et multimédias
- Véhicules adaptés à la formation
- Salles de cours
- Pistes de manœuvres

QUAL. DES INTERVENANTS

Enseignant-es de la conduite titulaires du diplôme d'enseignant-e de la conduite option groupe lourd et de l'autorisation d'enseigner correspondante.

VALIDATION DES ACQUIS

Passage des épreuves officielles hors circulation et en circulation.

Pour les candidat-es ayant satisfait aux épreuves finales de validation :

Délivrance du permis de conduire de la catégorie CE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation a pour finalité de permettre à chaque conducteur-riche d'acquérir les compétences nécessaires en matière de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

À l'issue de la formation, le-la candidat-e devra être capable de maîtriser les compétences suivantes :

- Maîtriser le maniement du véhicule ou de l'ensemble dans un trafic faible ou nul
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule ou de l'ensemble et réaliser les exercices de maniabilité
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usager-ères
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Le programme est conforme à l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC), entré en vigueur le 1er juillet 2014.

PERMIS CE



PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME THÉORIQUE (CODE)

- La signalisation routière
- Les intersections et les règles de priorité
- Les feux de circulation
- Le stationnement et l'arrêt
- La vitesse
- Les règles de circulation
- Le dépassement et le croisement
- Les autoroutes
- La conduite de nuit et par intempéries
- Les accidents
- Le véhicule
- Le conducteur ou la conductrice

PROGRAMME PRATIQUE

- Les caractéristiques techniques des poids lourds
- Les documents de bord
- Les connaissances mécaniques de base
- Les vérifications avant départ
- L'arrimage et la répartition du chargement
- Le freinage et l'énergie cinétique
- La prévention des accidents : comportement et constat
- La conduite du véhicule
- Les manœuvres, l'habileté et la maîtrise
- La circulation en milieu urbain
- La circulation routière et autoroutière
- L'éco-conduite

COÛTS DE LA FORMATION

PRIX TTC : 2604€

Tarifs TTC en vigueur au 02/02/2026 (le tarif des prestations supplémentaires est affiché en agence)

FACILITÉS DE PAIEMENT

